



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 02/23 – CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ANNUELLE DES DEFIBRILLATEURS DE MARQUE CARDIASCIENCE (OPTION 2) PAR LA SOCIETE « MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS FRANCE »

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020 ;
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020 ;
- Vu la proposition d'un contrat de maintenance des défibrillateurs de marque Cardiacscience par la Société « Maintenance Défibrillateurs France »,

DECIDE d'approuver le contrat de maintenance (Option 2), entre la commune et la Société « Maintenance Défibrillateurs France », représentée par Monsieur Arnaud OBER, Directeur Général,

DIT que le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse pour une durée égale,

DIT que le montant de la prestation s'élève à 240€HT par an, soit pour 8 défibrillateurs 1 920€ HT.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 10 janvier 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le... **16 JAN. 2023**  
et de la publication sur le site de la commune ou notification le... **16 JAN. 2023**

Département des Bouches du Rhône  
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE  
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20230110-DEC\_02\_23-D